

## STATIONNEMENT

Le PV électronique  
est à l'étude

Françoise Lemoine

Le gouvernement aurait l'intention d'automatiser le paiement des amendes de stationnement, comme c'est le cas pour les radars automatiques. Ce projet nommé Teva, révélé hier par *Le Parisien*, est encore à l'étude. Mais l'initiative déplaira aux contrevenants : le commandement leur sera adressé deux à trois jours après l'infraction. Dépourvus de document de verbalisation, ils ne pourraient donc plus contester le PV. Non seulement le principe d'innocence serait mis à mal, mais, en cas

« très réservé » sur cette mesure. Il reconnaît néanmoins qu'une réflexion est engagée dans le cadre de la modernisation de l'Etat. Les pouvoirs publics veulent ainsi savoir si les bénéfices tirés du « *bon fonctionnement des radars automatiques* » (1 222 000 avis de contraventions envoyés au 21 septembre 2004) peuvent être étendus au stationnement. « *Nous sommes loin d'une décision*, a précisé le ministre de l'Intérieur. *Et bien évidemment tout ceci se fera dans la sérénité, avec une véritable réflexion sur le plan politique et en prenant en compte l'ensemble des facteurs.* ». Dominique de Villepin note que cela poserait « des

« *C'est du racket institutionnel Beaucoup n'auront pas les moyens de prouver leur bonne foi* »

de contestation, une « caution » de 35 à 135 € selon le montant de l'amende, devrait être obligatoirement versée au Trésor.

« *C'est du racket institutionnel*, s'insurge M<sup>e</sup> **Eric de Caumont**, un avocat qui s'est fait une spécialité de défendre les automobilistes contre les pouvoirs publics. *Beaucoup n'auront pas les moyens de prouver leur bonne foi* »

En 2004, les amendes auront rapporté à l'Etat 1,2 milliard d'euros dont 100 millions grâce aux radars automatiques.

Le ministre de l'Intérieur, Dominique de Villepin, se dit

*problèmes de principe, de droit et de recours* ».

Au ministère du Budget, on indique que ce projet est loin d'être finalisé : « *Comme dans tous les secteurs de l'administration, nous essayons d'automatiser les procédures, déclare-t-on. Les contraventions électroniques sont compliquées à mettre en place. Il faut réécrire les logiciels et modifier les habitudes de travail.* ». Si le principe du PV automatique est retenu, les aubergines verbaliseront au moyen d'un petit terminal informatique, style Palm, avec écriture électronique. Comme pour les radars automatiques, ces mini-ordinateurs seront directement connectés à un centre d'encaissement du Trésor public.